

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H

SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	27	32

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

11-2026 Délibération portant validation du compte de gestion du Budget général

Le Conseil Communautaire s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil communautaire qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président. Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le compte de gestion est visé et certifié conforme au Compte Administratif 2025.

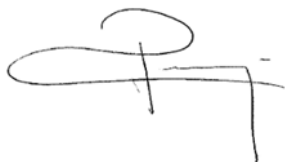
**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget général ;
- **DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance ,

Le Président



Philippe WOILLEZ



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	27	32

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

13-2026 Délibération portant validation du compte de gestion du Budget assainissement

Le Conseil Communautaire s'est fait présenter le budget assainissement de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil communautaire qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président. Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;
Le compte de gestion est visé et certifié conforme au Compte Administratif 2025.

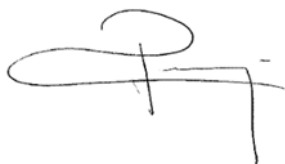
CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget assainissement ;
- **DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance ,

Le Président



Philippe Woillez



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	28	33

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

15-2026 Délibération portant validation du compte de gestion du Budget école

Le Conseil Communautaire s'est fait présenter le budget école de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil communautaire qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président. Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ; Le compte de gestion est visé et certifié conforme au Compte Administratif 2025.

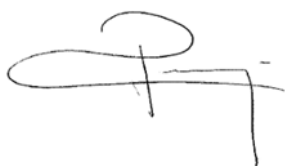
CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget école ;
- **DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance ,

Le Président



Philippe WOILLEZ



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	28	33

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

17-2026 Délibération portant validation du compte de gestion du Budget ordures ménagères

Le Conseil Communautaire s'est fait présenter le budget ordures ménagères de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil communautaire qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président. Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;
Le compte de gestion est visé et certifié conforme au Compte Administratif 2025.

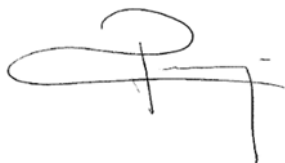
CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget ordures ménagères ;
- **DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	28	33

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

19-2026 Délibération portant validation du compte de gestion du Budget cuisine

Le Conseil Communautaire s'est fait présenter le budget cuisine de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil communautaire qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président. Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ; Le compte de gestion est visé et certifié conforme au Compte Administratif 2025.

CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

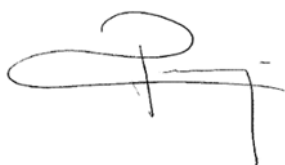
- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget cuisine ;
- **DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Président



Philippe WOILLEZ



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	28	33

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoît Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivièrre, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

21-2026 Délibération portant validation du compte de gestion du Budget SPANC

Le Conseil Communautaire s'est fait présenter le budget SPANC de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil communautaire qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président. Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le compte de gestion est visé et certifié conforme au Compte Administratif 2025.

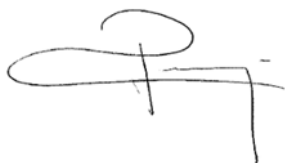
CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget SPANC ;
- **DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Philippe WOILLEZ



Bernard ANDRIEU

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	28	33

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

23-2026 Délibération portant validation du compte de gestion du Budget MSAP

Le Conseil Communautaire s'est fait présenter le budget MSAP de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil communautaire qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président. Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

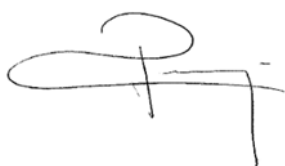
Le compte de gestion est visé et certifié conforme au Compte Administratif 2025.

CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget MSAP ;
- **DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	28	33

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

25-2026 Délibération portant validation du compte de gestion du Budget TAD

Le Conseil Communautaire s'est fait présenter le budget TAD de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil communautaire qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président. Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

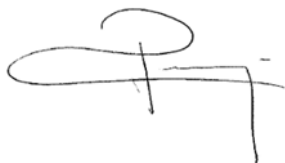
Le compte de gestion est visé et certifié conforme au Compte Administratif 2025.

CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget TAD ;
- **DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MARDI 10 FEVRIER 2026 à 18H
SALLE DES FÊTES DE BOURNAZEL

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	28	33

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 4 février s'est réuni dans la salle des fêtes de Bournazel, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean-Paul Marty, M. Jean-Paul Eche, Mme Nathalie Mulet.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Jean-Michel Piednoël pouvoir à M. Philippe Woillez, M. Serge Besombes pouvoir à Mme Sylvie Gravier, Mme Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, M. Jean-Christian Bohère pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Excusés et absents : M. Jérémie Steil, M. Franck Cebak - M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Thierry Guiraud, M. Bernard Rivière, M. Matthieu Amiech, M. Thierry Douzal.

27-2026 Délibération portant validation du compte de gestion du Budget Voirie

Le Conseil Communautaire s'est fait présenter le budget voirie de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil communautaire qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président. Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

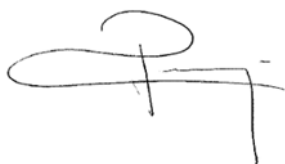
Le compte de gestion est visé et certifié conforme au Compte Administratif 2025.

CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget Voirie ;
- **DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU